

Informations sur l'intermédiation en assurances selon l'article 45 de la loi sur la surveillance des assurances

Votre conseillère ou conseiller a le statut d'intermédiaire d'assurance lié de l'Européenne Assurances Voyages ERV, succursale d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, Dufourstrasse 40, 9001 Saint-Gall. Si la personne qui vous conseille vous fournit les produits d'assurance ERV énumérés ci-dessous, elle est expressément autorisée à le faire. Son activité peut être rémunérée par une indemnité dont le montant dépend du produit conclu et en partie du volume de primes.

Assurances voyages, loisirs et mobilité

- Assurance voyage, assurance animaux, assurance frais d'annulation pour cours, assurance dépannage, assurance véhicules de location, assurance Workation, assurance vélos électriques, assurance loisirs

Assurances de personnes

- Assurance pour étudiants, assurance pour hôtes, assurance des frais médicaux et d'hospitalisation, capital en cas d'accident

Pour toute question de responsabilité en rapport avec l'intermédiation des produits cités, veuillez vous adresser à:

Européenne Assurances Voyages (ERV)
St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle, +41 058 275 27 27

Protection des données

Le traitement de vos données personnelles est indispensable pour un conseil en assurance, en prévoyance et/ou financier adapté à votre situation. L'Européenne Assurances Voyages (ERV) a besoin de connaître non seulement vos données, mais aussi, dans certains cas, les données de tiers (p. ex. données des personnes parties au contrat), à des fins d'acquisition, de conseil et d'accompagnement adaptés aux besoins, de traitement de la proposition, ainsi qu'à des fins de traitement du contrat et/ou des sinistres/prestations. ERV et les intermédiaires ont l'obligation de respecter les dispositions de la loi suisse sur la protection des données. Vous trouverez des informations sur le traitement et l'échange de données, ainsi que sur vos droits d'accès et de rectification sous le lien suivant:

<https://www.erv.ch/ch/site/fr/home/pages/impression.html>

Formation et perfectionnement

Cicero (Certified Insurance Competence) est le label garantissant la qualité du conseil en assurance. Les conseillers et conseillères ainsi que les intermédiaires avec le label Cicero suivent régulièrement des formations continues et offrent à leur clientèle une forte valeur ajoutée. Vous trouverez des informations sur la formation et la formation continue sous le lien suivant:

